



Quels sont les droits de ce nouvel employeur

Par **gaby0902**, le **21/12/2015** à **10:01**

Bonjour, l'entreprise (société de nettoyage) où je travaille a été rachetée par une autre. L'entreprise nouvelle souhaite me réduire mes heures, alors que je travaille sur le même site depuis 1988 et envisage peut être de me faire déplacer sur d'autres sites, ce travail est actuellement basé sur 74 heures par mois.

Quels sont les droits de cet employeur ?

En consultant la fiche de paie mon nouveau patron s'est aperçu que ma prime d'ancienneté que me versait mon ancien employeur ne correspondait pas à ce que je devais recevoir (43.99 euros), puis je faire quelque chose à cela si mes droits n'étaient pas à jour.

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **22/12/2015** à **09:09**

Bonjour,

Votre droit c'est déjà de ne signer aucun avenant réduisant votre horaire de travail...

On ne sait pas si la prime d'ancienneté était pas assez élevée ou trop élevée à ce qu'elle devait être mais si c'est le deuxième cas, a priori, vous pouvez demander une régularisation rétroactive sur 5 ans...